

FICHE DE POSTE
FAMILLE Solidarité et santé
SOUS-FAMILLE Médico-social



Direction générale adjointe Solidarités
Protection Maternelle et Infantile

CADRE D'EMPLOI : Médecin tous grades
CATEGORIE A Filière médico-sociale
Poste n° 1196 - Quotité du poste : 100%
Résidence administrative : CAD
Groupe de fonction régime indemnitaire : 7.1

Liens hiérarchiques :

Directrice générale adjointe des Solidarités
Médecin responsable du service départemental de PMI

Liens fonctionnels :

Médecins de MDS à fonction territoriale

Délégations :

Président du Conseil départemental (1)
Médecin responsable du service départemental de PMI (2)

Médecin départemental adjoint du service de Protection Maternelle et Infantile

MISSION : La mission du médecin départemental adjoint du service de PMI s'inscrit, d'une part, dans le cadre du code de la santé publique, du code de déontologie médicale, du code de l'action sociale et des familles et d'autre part, dans le cadre des orientations définies par l'assemblée départementale au titre des politiques publiques dans le domaine des solidarités et tout particulièrement de la politique enfance-famille.

A ce titre, le médecin départemental adjoint apporte son soutien au médecin départemental dans ses différentes missions et le remplace en cas d'absence (50 % de son temps de travail) et sur les 50 % de son temps de travail restant, il (elle) intervient en soutien aux médecins de territoire.

ACTIVITES

Au niveau départemental

- Participe à la préparation et à l'animation des réunions des médecins territoriaux, à des groupes de travail à thèmes
- Contribue au développement des référentiels départementaux, à la mise en place et à l'actualisation des documents et outils nécessaires aux activités, plus particulièrement dans le domaine de l'enfance (écoles maternelles, enfance handicapée, enfance maltraitée) et du recueil des informations
- Assure l'encadrement hiérarchique (contribution au développement professionnel des agents, identification des besoins de formation, évaluation des compétences, entretien professionnel,...) des professionnels de l'équipe spécialisée assistants maternels et assistants familiaux et coordonne leurs interventions
- Suit les dossiers de recours en matière d'agrément assistants maternels et participe à la préparation des Commissions Consultatives Paritaires Départementales (CCPD) en tant que secrétaire
- Représente le médecin départemental de PMI dans diverses réunions
- Supplée au médecin départemental de PMI dans ses différentes missions en cas d'absences et a délégation de signature pour les cas urgents (décisions relatives à l'agrément des assistants maternels et assistants familiaux - retrait, suspension, décision sur recours gracieux, avis concernant le fonctionnement des structures collectives d'accueil de la petite enfance)

Au niveau territorial

- Apporte un appui aux territoires sur tous les champs qui concernent la mission PMI selon les besoins
- Assure des consultations et des bilans en école maternelle
- Participe aux concertations et réunions d'équipe éducative
- Est garant du respect des règles professionnelles, particulièrement sur le dossier santé de l'enfant en PMI
- Décide de l'agrément, du renouvellement et des modifications d'agrément des assistants maternels et assistants familiaux et participe à la formation des assistants maternels
- Instruit des dossiers et donne un avis technique avant ouverture des structures d'accueil et en assure le suivi technique par délégation du médecin départemental.

Spécificité

- Déplacements fréquents sur le territoire du département.

Compétences techniques :

- Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine
- Etre spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, gynécologie obstétrique, psychiatrie infantile ou santé publique
- ou**
- Avoir une expérience avérée dans ces domaines, notamment en santé publique.
- Savoir situer son action dans le champ légal et réglementaire de son domaine d'intervention
- Connaître le cadre réglementaire des politiques publiques
- Connaître le fonctionnement de l'administration territoriale

Compétences relationnelles :

- Savoir travailler en équipe
- Etre capable de travailler de manière transversale avec des partenaires très divers
- Savoir élaborer des stratégies partenariales
- Savoir écouter
- Savoir communiquer sur son mode d'intervention
- Faire preuve de pédagogie dans le cadre du conseil technique expert
- Savoir créer un climat et une relation de confiance
- Respecter et faire respecter la notion de secret professionnel/médical

Compétences stratégiques :

- Analyser un contexte
- Savoir poser un diagnostic
- Savoir manager un processus de changement
- Savoir manager une équipe
- Savoir évaluer les actions de santé publique
- Savoir agir dans la complexité
- Faire preuve de rigueur dans l'organisation de son travail
- Etre capable de synthèse
- Sensibiliser les équipes à la déontologie et à l'éthique

FICHE DE POSTE
FAMILLE Solidarité et santé
SOUS-FAMILLE Médico-social



Ou par courrier électronique à : drhcandidatures@departement54.fr
en indiquant le numéro de poste (**1196**)

Renseignements téléphoniques :

Sur le poste : **Marie Christine COLOMBBO**, Médecin Départemental de PMI : **03.83.94.52.47**

Sur les modalités de recrutement : **Rachid BOUMALI**, chargé d'emploi : **03.83.94.59.56**